

ANNEXE 1 / Historique du dossier Bois Noirs
Extraits de la lettre adressée par la CRIIRAD au Collectif des Bois Noirs
le 5 janvier 2006

Madame Arlette Maussan
Présidente du Collectif des Bois
Noirs
c/o Mme Monique Batisse
Cité Tardy
42 830 Saint-Priest-La-Prugne

Objet : Assistance scientifique de la CRIIRAD au Collectif des Bois Noirs en 2006 pour :

A / le suivi du dossier de démantèlement de l'ancienne usine SIMO à Saint-Priest la Prugne et de la gestion des remblais radioactifs

B / le suivi de l'inventaire des sols remblayés en stériles radioactifs

Madame la Présidente,

Suite à notre entretien téléphonique du 23 décembre 2005, je vous prie de trouver ci-joint une évaluation financière vous permettant de dimensionner le montant de la subvention que vous envisagez de demander au Conseil Régional Rhône-Alpes, afin que le laboratoire de la CRIIRAD puisse mener à bien, courant 2006, une mission d'assistance scientifique et technique au Collectif des Bois Noirs, sur les 2 thématiques suivantes :

1. suivi du démantèlement de l'ancienne usine SIMO située sur le territoire de la commune de Saint-Priest-La-Prugne (Loire) et de la gestion des remblais radioactifs induits,
2. inventaire des sites de réutilisation de stériles miniers uranifères radioactifs sur les communes de Saint-Priest-La-Prugne (Loire), Lavoine (Allier) et Lachaux (Puy de Dôme).

Afin que ce courrier puisse être directement utile aux services en charge d'examiner votre demande, un point synthétique sur la démarche engagée en 2005 et les projets pour 2006 est proposé ci-dessous.

L'expertise 2001-2003

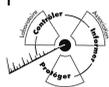
Le Conseil Régional Rhône-Alpes a soutenu financièrement la contre-expertise réalisée en 2001-2003 par le laboratoire de la CRIIRAD, pour le compte de la municipalité de Saint-Priest-La-Prugne, sur la situation radiologique de l'ancien site minier uranifère des Bois Noirs.

Cette expertise dont les résultats ont été rendus publics **le 30 janvier 2004**, lors d'une réunion à Saint-Priest-La-Prugne en présence d'élus du Conseil Régional, a permis de mettre en évidence de nombreux et graves problèmes radiologiques résiduels.

Le Collectif des Bois Noirs a apporté une aide extrêmement précieuse à toutes les étapes de cette expertise et la pertinence du travail réalisé doit beaucoup à votre association.

Il est utile de souligner ici que c'est le Collectif des Bois Noirs qui a conduit la CRIIRAD par exemple à inclure dans le champ de l'expertise, des contrôles au niveau d'une scierie située sur la Commune de Lavoine (Allier) et à réaliser des contrôles sur des minéraux radioactifs détenus par les particuliers.

Dans certains cas, les doses subies par les personnes concernées étaient nettement au dessus des normes sanitaires en vigueur.



Grâce à la mobilisation induite par le Collectif des Bois Noirs, avec l'appui technique de la CRIIRAD, l'exploitant et l'administration ont traité certains de ces problèmes.

- Un échantillon de **minerai d'uranium** très radioactif présent dans les plates-bandes d'un pavillon à Saint-Priest-La-Prugne a été évacué par la COGEMA en 2002. (cf. note CRIIRAD du 15 juillet 2002).
- La **scierie** Mondière a été assainie sur le plan radiologique en 2003 (enlèvement de 8 000 m³ de remblais radioactifs),
- La COGEMA a évacué une série de **minéraux radioactifs** collectés par le Collectif des Bois Noirs et contrôlés par le laboratoire de la CRIIRAD en mars 2003 (cf. rapport CRIIRAD N°03-43).

Année 2004

La DRIRE et l'exploitant ont admis que parmi les problèmes radiologiques à traiter ensuite, il convenait de procéder au **démantèlement de l'usine SIMO** et à la réalisation d'un **inventaire** des sites concernés par la réutilisation de **stériles radioactifs**.

Afin de suivre ces dossiers, une CLIS a été instaurée. Le Collectif des Bois Noirs siège à cette CLIS.

A l'automne 2004, le Collectif des Bois Noirs a exprimé le souhait que le laboratoire de la CRIIRAD lui apporte un soutien scientifique et technique dans le cadre de la participation de l'association aux travaux de la CLIS concernant la démolition de l'usine SIMO à Saint-Priest-La-Prugne, suite à la clôture de l'enquête publique (courant 2004).

La CRIIRAD a transmis au Collectif des Bois Noirs, le 6 octobre 2004, une évaluation budgétaire pour la réalisation de cette assistance scientifique et technique, étant entendu que le Collectif des Bois Noirs rechercherait une participation financière auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes, sous forme d'une subvention.

Ce budget correspondait aux frais prévisibles pour procéder à :

- L'analyse critique de l'ensemble de la documentation disponible,
- la participation à 3 réunions de travail sur place,
- La réalisation de sondages et analyses radiologiques sur le site SIMO.

Travaux engagés par la CRIIRAD en 2005

Bien que ne disposant pas d'une confirmation formelle sur l'obtention ou non d'une aide financière par le Conseil Régional Rhône-Alpes, la CRIIRAD a accepté d'apporter une assistance technique au Collectif des Bois Noirs durant l'année 2005.

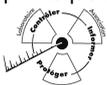
Il nous a semblé en effet que, compte tenu de l'enjeu du dossier, et afin de garantir une décontamination totale du site, il était important que le travail des experts de COGEMA et de l'IRSN soit suivi de façon indépendante³ et que les associations locales puissent avoir recours à leur propre expert.

Cette prestation était nécessairement très limitée. Elle a consisté en un examen très préliminaire des dossiers, sans pouvoir conduire des expertises de terrain complémentaires (ni mesures radiologiques in situ, ni prélèvement et analyse d'échantillons en laboratoire).

Le travail effectué par le laboratoire de la CRIIRAD en 2005 a consisté à :

1. Procéder à un examen préliminaire du rapport de l'IRSN DEI/SARG N°04-31. La CRIIRAD a pu faire état de ses observations préliminaires les plus importantes lors de la réunion de concertation organisée le **24 janvier 2005** à la sous-préfecture de Roanne, en présence de représentants de la DRIRE, de COGEMA, de l'IRSN et des associations (Collectif des Bois Noirs, Madeleine Environnement qui représente la FRAPNA, Allier Nature). Une note écrite (note préliminaire CRIIRAD N°05-03 V0) a été ensuite adressée par la CRIIRAD au Collectif des Bois Noirs le 26 janvier 2005.
2. Procéder à une analyse critique préliminaire du projet d'arrêté préfectoral sur les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne usine SIMO (document remis en séance de la **CLIS du 19 mai 2005**) et du projet d'arrêté préfectoral autorisant le stockage dans l'ancienne MCO de remblais et

³ Encore récemment et malgré une expertise préalable de l'IRSN, nous avons découvert des poussières très radioactives sous la moquette dans un pavillon à Gif-sur-Yvette (ancienne usine de radium).



stériles miniers (joint à la convocation des membres de la CLIS en date du 3 mai 2005). Cette analyse critique a fait l'objet d'une note transmise au Collectif des Bois Noirs (note CRIIRAD N°05-26 du 2 ju in 2005).

3. Mettre à disposition du Collectif des Bois Noirs des capteurs radon à implanter in situ, afin d'effectuer des mesures dans l'air ambiant à proximité du chantier de démolition, avant le démarrage de la démolition.

Ces prestations qui représentent un montant de 3 700 Euros TTC est pris en charge par la CRIIRAD, sur fonds propres et par le Collectif des Bois Noirs.

L'association CRIIRAD peut en effet, dans le cas de dossiers importants sur le plan de la radioprotection, financer directement les travaux de son laboratoire. Ceci ne permet cependant de financer que des opérations limitées.

Les problèmes radiologiques mis en évidence par la CRIIRAD et les associations locales autour des anciennes mines d'uranium en Loire-Atlantique, Limousin, Hérault, Cantal, Loire-Allier, etc.. ont été présentés lors d'un colloque qui s'est tenu dans les locaux du Conseil Régional Rhône-Alpes les 1 et 2 avril 2005. Cette manifestation a reçu un soutien financier du Conseil Régional Rhône-Alpes.

Une synthèse des principaux problèmes mis en évidence par la CRIIRAD depuis le début des années 90 a été publiée également par le magazine « *L'Ecologiste N°16 septembre-octobre-novembre 2005* ».

Dépôt d'une de demande de subvention en 2006 auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes

Fin 2005, le Collectif des Bois Noirs a sollicité à nouveau le laboratoire de la CRIIRAD pour assistance scientifique et technique afin de :

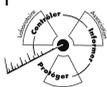
1. Veiller à la qualité du **démantèlement de l'usine SIMO** (chantier qui devrait intervenir en 2006) et à la qualité des modalités de gestion des remblais radioactifs induits.
2. Suivre la problématique de l'insuffisance **du traitement des eaux contaminées** en provenance de l'ancien site minier uranifère et de la contamination du milieu aquatique en aval du point de rejet.
3. Veiller à la qualité de l'opération **d'inventaire des sites** concernés par la **réutilisation de stériles** et à la pertinence des critères d'intervention qui seront retenus par l'exploitant et l'administration. Un premier repérage des sites concernés est en cours. La DRIRE et la COGEMA disposeraient d'ores et déjà d'un certain nombre de fiches descriptives des sites concernés.
4. Donner un avis sur le statut juridique des déchets et de la Mine à Ciel Ouvert

La vigilance des associations sur ces dossiers est essentielle. L'historique 2001-2005 montre à quel point, l'action des associations est décisive pour contraindre l'exploitant, l'administration et les organismes officiels à agir pour protéger la population et l'environnement.

Cette action doit cependant s'inscrire dans la durée. La CRIIRAD a pu constater par exemple, le 13 janvier 2005, qu'un site de loisir situé sur la commune de Saint-Priest-La-Prugne (cf note CRIIRAD N°05-26), et dont le parking est remblayé en stéril es radioactifs, n'était toujours pas assaini et que le nouveau propriétaire, de nationalité hollandaise, n'avait pas été informé de cette contamination (alors que celle-ci avait été démontrée par la CRIIRAD dans le cadre de l'expertise 2001-2003 et que cette situation était connue de l'administration et de la municipalité).

La proposition CRIIRAD N° 050106 SPLP jointe en annexe précise les objectifs et la méthodologie proposée pour poursuivre le travail de contre-expertise citoyenne en 2006 sur les problèmes prioritaires et dimensionne les frais qui devraient être engagés en 2006 par le laboratoire de la CRIIRAD pour mener à bien ces objectifs, en étroite collaboration avec le Collectif des Bois Noirs.

Le Collectif des Bois va entamer des démarches auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes afin de recevoir une aide financière pour mener à bien ces projets.



Dépôt d'une demande de subvention complémentaire, en 2006, auprès du Conseil Régional d'Auvergne

L'objectif N°3 du projet ci-dessus (suivi de l'inventaire des sites concernés par la réutilisation de stériles radioactifs) suppose que la CRIIRAD puisse vérifier directement sur site le niveau de rayonnement gamma des sols. Ceci afin de vérifier la qualité de l'inventaire officiel.

La réalisation d'une cartographie radiométrique sur les 3 communes, par les techniciens du laboratoire de la CRIIRAD est apparu comme un objectif peu réalisable car trop coûteux (cela nécessiterait a priori plusieurs semaines de travail).

Il est par contre envisageable que des membres bénévoles du Collectif des Bois Noirs effectuent un travail de repérage des sites (pré détection). Le laboratoire de la CRIIRAD interviendrait alors en amont pour définir la méthodologie (utilisation d'un scintillomètre DG5 et d'un GPS), et in fine pour confirmer les résultats de la pré détection effectuée par le Collectif des Bois Noirs, compiler et interpréter les données et produire un rapport scientifique. Cette prestation est incluse dans la proposition CRIIRAD N°050106 SPLP jointe en annexe .

La mise en œuvre de cette stratégie suppose cependant que le Collectif des Bois Noirs puisse disposer d'un scintillomètre gamma portatif et d'un GPS.

La mise à disposition d'un scintillomètre portatif (DG5) par le laboratoire de la CRIIRAD sur une telle durée n'est pas possible dans la mesure où la CRIIRAD doit être en capacité d'intervenir sans délai et 24 heures sur 24 dans le cadre de ses missions (en particulier le suivi de la radioactivité de l'air au niveau des balises de contrôle situées à Romans, Valence, Montélimar et Avignon et les interventions en urgence suite à alarme de portiques de détection de radioactivité à l'entrée de CET de la région Rhône-Alpes et PACA).

Lors d'une réunion de travail, au Conseil Régional d'Auvergne, le 22 décembre 2005, monsieur Yves Gueydon, Vice-président, a proposé une solution concrète. Il a indiqué au représentant de la CRIIRAD qu'il était prêt à envisager favorablement l'octroi, à la CRIIRAD, d'une subvention correspondant à l'achat du matériel nécessaire à cette prospection (dont le scintillomètre DG5) sous réserve que :

- La CRIIRAD mette cet appareil à disposition du Collectif des Bois Noirs pour la réalisation, courant 2006, d'une campagne de repérage des sites de réutilisation de stériles miniers uranifères radioactifs sur les communes de Saint-Priest-La-Prugne (Loire), Lavoine (Allier) et Lachaux (Puy de Dôme).
- La CRIIRAD s'engage à mettre l'appareil à disposition d'autres associations qui pourraient être en mesure, sur le territoire d'Auvergne, de réaliser des vérifications radiométriques.

Ces divers projets étant liés, je vous serais reconnaissant de me confirmer si cette méthode de travail vous agréée et si le Conseil Régional Rhône-Alpes est effectivement disposé à financer le projet N°051223 SPLP.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma sincère considération.

Le responsable du laboratoire
Bruno CHAREYRON
Ingénieur en physique nucléaire

PJ : estimation financière du projet N°050106 SPLP.

